



**OBJET DU MARCHÉ : FOURNITURE, LIVRAISON et MOTAGE du
MOBIOLIER DESTINÉ AUX NOUVEAUX LOCAUX DE L'ÉCOLE
PRIMAIRE PUBLIQUE – (site élémentaire).**

DOSSIER DE MARCHÉ

Marché de fournitures en procédure adaptée
en application de l'article 28 du code des marchés publics

1 Acheteur

1.1 Pouvoir adjudicateur qui passe de marché

Commune de PLEYBEN 6 Mairie – Place Charles de Gaulle – 291290 PLEYBEN

Téléphone : 02 98 26 68 11 - Télécopie : 02 98 26 38 99 - Courriel : commune-de-pleyben@wanadoo.fr

1.2 Nom, prénom, qualité du signataire du marché

Madame Annie LE VAILLANT, Maire de Châteaulin

1.3 Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics

M. Patrick BERRE – DGS de la commune de PLEYBEN – Tél. 02 98 26 72 91 –

Courriel : patrick.berre@mairiepleyben.fr

1.4 Comptable assignataire

Monsieur le Trésorier – 3, rue Le Roux – 29190 PLEYBEN - Téléphone : 02 98 26 62 65

2 Consultation

2.1 Conditions de participation

Les candidats peuvent produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (capacité économique, financière et technique références par exemple).

2.2 Examen des offres et négociation

Les offres de chaque candidat sélectionné seront analysées, les offres inappropriées au sens du 3° du II de l'article 35 du CMP seront éliminées.

A la suite de cet examen la personne responsable du marché engagera les négociations.

Au terme de ces négociations les offres seront classées conformément aux critères pondérés définis ci-après.

Critères de classement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

prix des prestations :	60%
valeur technique :	40%

Le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse en fonction des critères suivants :

Les candidats seront classés par ordre décroissant en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

2.2.1 Critère 1 : Le prix des prestations (60% de la note globale soit 6 points sur 10).

Chaque offre recevra une note obtenue par la formule suivante :

$$\frac{\text{Montant HT de l'offre la plus basse} \times 100}{\text{Montant HT de l'offre jugée}} = \% \times 6 \text{ points}$$

La Maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de demander des sous-détails de prix aux entrepreneurs dans le cadre de l'analyse des offres.

Critère 2 : valeur technique (A) (40% de la note globale soit 4 points sur 10).

La pondération est exprimée en points maximum. Chaque catégorie désignée ci-dessous sera appréciée en appliquant aux points maximum desdits éléments les coefficients suivants :

- Très satisfaisant : 100% des points maximum
- Satisfaisant : 80% des points maximum
- Moyennement satisfaisant : 50% des points maximum
- Insatisfaisant : 10% des points maximum

2.2.2

Une note sur 20 points sera attribuée à chaque offre. Cette note sera établie au regard de la complétude du catalogue de produits proposés.

2.3 Renseignements

M. Patrick BERRE – DGS de la commune de PLEYBEN – Mairie de PLEYBEN
Tél. 02 98 26 72 91 – Courriel : patrick.berre@mairiepleyben.fr

Retrait des dossiers

Télécharger le dossier sur : <http://www.e-megalisbretagne.org>
ou sur le site de l'Association des Maires du Finistère : <http://amf29.asso.fr/>

2.4 Remise des offres :

2.4.1 Date limite de réception des offres

MERCREDI 22 AVRIL 2015 à 16 H 00.

2.4.2 Délai minimum de validité des offres

90 jours à compter de la date limite de réception des offres

2.4.3 Présentation des offres

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés, l'unité monétaire utilisée sera l'euro.

Les offres contenant les pièces suivantes :

- Dossier de consultation (complété, daté et signé par le candidat)
- Le détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Mémoire technique permettant l'évaluation de la valeur technique : catalogue de produits proposés et références pour des opérations de même importance, datant de moins de 2 ans.
- Les candidats peuvent en outre produire toute pièce qu'ils estiment de nature à appuyer leur offre (références par exemple)

Seront transmises sous pli portant la mention « Offre pour la fourniture de peinture routière ». Le candidat retenu devra produire une copie de l'état annuel des certificats reçus : DC7.

2.4.4 Adresse à laquelle les offres doivent être envoyées

Madame le Maire de PLEYBEN
Marchés Publics
Place Charles de Gaulle
29190 PLEYBEN

3 Marché (CCAP)

3.1 Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- Le présent dossier de consultation
- Le détail estimatif servant de base à l'attribution du marché
- Le catalogue de produits proposés

3.2 Objet

Le présent marché est passé sous la forme d'un marché public de fournitures. Il a pour objet la fourniture, la livraison et le montage et mise en place des mobiliers nécessaires à l'équipement des nouveaux locaux de l'école primaire publique (site élémentaire).

Les variantes seront prises en comptes.

3.3 Délai d'exécution

Les équipements mobiliers faisant l'objet du présent marché devront être fournis et installés dans les nouveaux locaux de l'école primaire publique de PLEYBEN (site élémentaire) entre le 6 et le 13 juillet 2015.

3.4 Clauses de financement et de sûreté

Il n'est pas prévu une retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance facultative.

3.5 Prix et règlement du marché

3.5.1 Prix du marché

3.5.1.1 Caractéristiques des prix pratiqués

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations, les frais afférents au conditionnement, au stockage, à l'emballage, à l'assurance et au transport jusqu'au lieu de livraison, ainsi que toutes les autres dépenses nécessaires à l'exécution des prestations, les marges pour risque et les marges bénéficiaires.

Le marché est passé à prix unitaires.

3.5.1.2 Variations dans les prix

Les prix sont fermes et définitifs à compter de l'acceptation de l'offres et la livraison et installation du mobilier dont il s'agit.

3.5.2 Modalités de règlement

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires aux quantités réellement fournis. Chaque commande fera l'objet d'une demande de paiement.

Le délai global de paiement Du montant du marché est fixé à 30 jours à réception de la facture, après livraison et installation du mobilier dont il s'agit.

3.6 Résiliation du marché

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

3.7 Réception

Sans objet

3.8 Garantie

Les dispositions du CCAG sont seules applicables.

4 Engagement du Candidat

4.1 Identification du candidat (le cas échéant en tant que membre du groupement)

Nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel (*en cas de groupement identifier le mandataire du groupement et annexer un imprimé DC1*), les adresses de son établissement et de son siège social, téléphone, télécopie et son numéro SIRET,

Nom ou dénomination de l'unité ou de l'établissement qui exécutera la prestation et adresse, téléphone, télécopie, courriel

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société :

4.2 Engagement du candidat

4.2.1 Offres

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses et stipulations,

le signataire s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte
engage, la société désignée ci-dessus sur la base de son offre

L'ensemble des membres du groupements s'engagent, sur la base de l'offre du groupement
à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués au présent dossier de consultation :

Montant du détail estimatif servant de base à l'attribution du marché à Montant du détail estimatif :

Montant hors TVA	
Taux de la TVA	
Montant TTC	

Montant (TTC) en lettres :

4.2.2 Compte(s) à créditer - Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal

Numéro :

Banque :

Centre de chèques postaux de :

4.2.3 Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée de validité des offres indiquée au paragraphe 2.6.2.

4.3 Déclarations/ Attestations sur l'honneur

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du code des marchés publics et des articles 8 et 38 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics :

- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, 2ème alinéa de l'article 421-5, 433-1, 2ème alinéa de l'article 433-2, 8ème alinéa de l'article 434-9, 2ème alinéa de l'article 434-9-1, 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 1er et 2ème alinéas de l'article 441-8, 441-9, 445-1 et 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ou une infraction de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;
- ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne ;

- d) ne pas être en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- e) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
- f) ne pas être admis au redressement judiciaire ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre;
- g) avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale et sociale et acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;
- h) être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1, L. 5212-2, L. 5212-5 et L. 5212-9 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
- i) que le travail est effectué par des salariés employés régulièrement au regard des articles L. 1221-10, L. 3243-2 et R. 3243-1 du code du travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'article D. 8222-5-3° du code du travail), pour le candidat individuel ou membre du groupement établi en France ;
- j) fournir à ses salariés des bulletins de paie comportant les mentions prévues à l'article R. 3243-1 du code du travail, ou des documents équivalents, pour le candidat individuel ou membre du groupement établi ou domicilié à l'étranger ;

4.4 Signature de l'offre par le candidat

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate ou du mandataire habilité à représenter l'ensemble des entreprises membres du groupement, ou de chacun des membres du groupement.

A _____, le _____, le _____

Signature(s) (Nom, prénoms et qualité)

5 Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour un montant du détail estimatif de

A _____, le _____
Signature (l'acheteur)